



71^{ème} NATIONAL REQUIN 7/8/9/10 juillet 2022



FICHE INSCRIPTION

- Les inscriptions doivent être imprimées, pré-enregistrées et envoyées
soit par mail à michel.guillemain@wanadoo.fr

Tél.: 06 08 28 39 22

ou par courrier au Yacht-Club de Trébeurden, maison de la mer 22560 Trébeurden.

- Le règlement peut être effectué par chèque et envoyé par courrier avec la fiche d'inscription, ou par virement (IBAN ci-dessous).
- Seuls les dossiers accompagnés du règlement seront pris en compte.
- Il est recommandé de prendre les licences par anticipation (même adresse email).
- Dans le cadre de la crise COVID19, l'organisation demande à tous les participants de bien lire l'Avis de Course et de faire l'effort d'inscrire leur bateau par anticipation (même adresse email) pour fluidifier la chaîne d'inscription les 6 et 7 Juillet.
- Le Club prendra toutes les mesures sanitaires appropriées pour garantir la sécurité de tous les participants.
- **Le chef de bord se présentera au Yacht-Club de Trébeurden, maison de la mer, parking de Trozoul, 22560 Trébeurden, le 06/07/2022 de 16 h 00 à 18 h 00 et le 07/07/2022 de 09 h 00 à 11 h 00 à la chaîne d'inscription pour confirmer l'inscription.**

Les éléments suivants sont à envoyer :

- **Fiche d'inscription complétée.**
 - Email + Téléphone portable obligatoires.
 - Signature précédée mention « lu et approuvé ».
 - Numéro de voile.
 - Liste des membres d'équipage (nom + date de naissance) et numéro de licence.
- **Assurance du bateau** avec couverture régates et le montant de la couverture RC.
- **La licence Club FFVoile** avec mention « Compétition » valide, ou, **la licence Club FFVoile mention « adhésion »** ou « pratiquant » accompagnée :
 - **pour les mineurs**, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - **pour les majeurs**, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- **De quoi régler les frais** : les commandes de licences, frais de bouche, etc.... (Chèque/virement/espèces – pas de paiement CB).

Ne seront prises en compte que les inscriptions complètes accompagnées du règlement,
chèque à l'ordre du Yacht-Club de Trébeurden
ou virement sur le compte FR76 1220 6014 0086 3683 7000 112 – AGRIFRPP822
(indiquer nom du bateau)

- Nous remercions tous les régatiers d'anticiper au mieux les demandes



71^{ème} NATIONAL REQUIN

7/8/9/10 juillet 2022

VISA RÉSERVÉ Y.C.T.	
PÔLE INSCRIPTION	ENREG. FREG

RÉSERVÉ Y.C.T.	
BOUÉE OU PORT	

Seules les demandes d'inscription des bateaux de classes/séries précisées au chapitre 3.1 de l'Avis de Course seront prises en compte

NOM DU REQUIN

N° de Voile

Type

REQUIN

EQUIPAGE (1^{ère} ligne : skipper)

1 Nom Skipper:	Prénom	Date de Naissance	N° Licence	Certificat médical <input type="checkbox"/>
Adresse principale		Code postal	Ville	Club
E-mail			Téléphone mobile	
2 Nom Equipier	Prénom	Date de Naissance	N° Licence	Certificat médical <input type="checkbox"/>
Adresse principale		Code postal	Ville	Club
E-mail			Téléphone mobile	
3 Nom Equipier	Prénom	Date de Naissance	N° Licence	Certificat médical <input type="checkbox"/>
Adresse principale		Code postal	Ville	Club
E-mail			Téléphone mobile	

ATTESTATION

- J'accepte de me soumettre aux Règles de Course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Conformément aux règles de la FFVoile, je n'embarquerai que des équipiers licenciés et inscrits sur la liste des équipiers. **A défaut de respecter cette exigence, mon bateau sera disqualifié de la course et j'engage ma seule responsabilité en cas d'accident.**
- Je participe aux épreuves à mes risques et périls et sous mon entière responsabilité quant aux effets. Il est de ma seule compétence de juger sur la base de l'entraînement de mon équipage, de l'état de mon voilier et selon les circonstances ou prévisions météorologiques, de l'opportunité de prendre la mer et de participer aux épreuves.
- Les participants cèdent au club organisateur leur droit à l'image pour toute photo et vidéo prises pendant l'évènement, transmises aux médias ou utilisées pour la promotion d'évènements ultérieurs sans limitation de durée, lieu et supports aux fins de promotion du club; et acceptent la diffusion de leur adresses email pour les partenaires officiels.



71^{ème} NATIONAL REQUIN 7/8/9/10 juillet 2022

Inscription du bateau : 200 €

Licences Annuelles :

- Jeune (né après le 01/01/2003) /___/ x 30 € €
- Adulte /___/ x 60 € €

& Cotisation au Yacht-Club de Trébeurden obligatoire si prise de licence annuelle :

40 € adulte, 70 € couple, 100 € pour 5 pers. de la même famille (enfants – 25ans) €

Licences Temporaires :

- Licences 4 Jours /___/ x 32 € €
- Licences 1 Jour /___/ x 18 € €

Dîner des équipages (pour les accompagnants)..... /___/ x 28 € €

Don SNSM (montant libre éligible à déduction fiscale art 200-1 & 238bis du CGI) €

TOTAL €

**Ce formulaire doit être obligatoirement accompagné du règlement
chèque à l'ordre du Yacht-Club de Trébeurden
ou virement FR76 1220 6014 0086 3683 7000 112 – AGRIFRPP822
(indiquer nom du bateau)**

NB : Toute annulation sera entièrement remboursée

Seules les demandes d'inscription de bateaux des classes/séries précisées dans l'Avis de Course seront prises en compte (incluant l'inscription aux régates, le grutage pour les bateaux extérieurs,
(Mise à l'eau mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 / jeudi de 9 h 00 à 11 h 00.

Sortie de l'eau dimanche de 15 h 30 à 19 h 00),

le cocktail de bienvenue le jeudi en fin d'après-midi à la maison de la mer, le dîner des équipages le samedi soir, et le cocktail de remise des prix)

Évènements sous réserve des conditions sanitaires.

« Je reconnais que mon bateau est équipé en conformité avec les règlements ministériels, ceux de la FFV et ceux de la Classe ou de la Série. J'ai pris connaissance des Règles de course et m'engage à les respecter, en particulier les RCV de l'ISAF en vigueur et les règles fondamentales dont le chapitre « décision de courir ». J'atteste de la couverture d'assurance du bateau ».

Date : _____ / _____ / 2022

Signature Du Chef De Bord

Signature du Skipper précédée de la mention « Lu et approuvé »

Mode règlement : /___/ Chèque /___/ Espèce /___/ Virement

Pour la délivrance d'une licence, même temporaire, le certificat médical d'aptitude à la compétition est obligatoire (article 5 et 6 de la loi 4399 du 24/03/99 relative à la santé des sportifs) et doit être présenté lors de l'inscription.